



Transfert immédiat

CP de CAEN

Le 10 juillet dernier le détenu S-T.H, est sorti du quartier disciplinaire suite à une agression sur personnel.

Nous avons demandé à la direction avant sa sortie s'il serait transféré à la fin de sa sanction disciplinaire. Il nous a été confirmé que tout a bien été fait, son dossier est bel et bien monté pour qu'il soit transféré.

Mais aujourd'hui, qu'en est-il ? Eh bien ce détenu se retrouve en bâtiment, là où il a agressé notre collègue, certes en porte fermée mais là quand même.

La CGT est clair sur le sujet, quand il y a agression sur personnel, le détenu est transféré à la sortie du quartier, sans qu'il ne puisse intégrer une cellule dans quelque bâtiment que ce soit avant son départ.

Nous savons bien qu'au niveau local nous sommes sur la même longueur d'onde, mais apparemment ce n'est pas le cas au dessus.

La CGT ne manquera pas de prévenir toute personne pouvant faire avancer ce problème, régional, national, élus .

La CGT demande donc le transfert immédiat de ce détenu.

Le bureau local CGT